



**SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

## **ARRÊTÉ N° 2025-586**

### **POLICE MUNICIPALE**

**Objet :**  
**MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU PARC DE LA TOUR.**  
**FESTIVAL CROCC EN SCENE**  
**LE SAMEDI 24 MAI 2025**

Le Maire de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et ses textes d'application,

Vu la demande de l'association CROCC, organisatrice de la manifestation « CROCC EN SCENE », qui se déroulera le samedi 24 mai 2025 dans le Parc littéraire de la Tour, de 15h30 à 0h00,

Considérant qu'à l'occasion de cet événement culturel, il convient de prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser le festival,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE PREMIER :**

Le samedi 24 mai 2025, de 15h00 à minuit se déroulera au sein du Parc littéraire de la Tour, au 24/26 rue Victor Hugo à Saint-Cyr-sur-Loire, le Festival Crocc en Scène,

### **ARTICLE DEUXIÈME :**

Afin de sécuriser le site pendant le festival, le Parc de la Tour sera fermé au public :  
- **du samedi 24 mai 2025 à 15h30 jusqu'au dimanche 25 mai 2025 à 11h00,**

### **ARTICLE TROISIEME :**

La signalisation correspondante à ces interdictions sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur par les services municipaux.

**ARTICLE QUATRIEME :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux, dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE CINQUIEME :**

- Madame la Directrice Générale des Services des Services,
- Madame la Directrice Interdépartementale de la Sécurité Publique,

Sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef du Commissariat de secteur de Police Nationale de Tours Nord,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain de la commune,
- Madame la Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre de secours principal de ours Nord
- Mesdames CHAFFIOT et GASNAULT, Correspondants de la Nouvelle République du Centre-Ouest,

Il sera, en outre, transcrit sur le registre des arrêtés et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le lundi cinq mai deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint en charge de la sécurité  
publique,

Fabrice BOIGARD.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE**

**09 MAI 2025**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, compte tenu de son affichage, de sa publication ou de sa notification, le caractère exécutoire de l'acte.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint en charge de la sécurité  
publique,

Fabrice BOIGARD.